

TOTAL ENERGIES YÉMEN

→ Mise en demeure

9 mai 2022

→ Assignation en justice

23 février 2023

ENJEUX

L'affaire se déroule dans le contexte du conflit au Yémen. Depuis 2015, une coalition menée par l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis a rejoint le conflit armé opposant le gouvernement du président Hadi et le groupe armé houthi qui contrôle des parties du territoire yéménite depuis 2014. Dans ce contexte, de nombreuses violations des droits humains sont commises par les forces de sécurité mises en place par la coalition et des soldats émiratis, consistant en particulier en des pratiques de détention, de disparitions forcées et actes de tortures.

Le site de Balhaf, où se déroulent les faits de l'affaire, a été désigné par l'ONU comme faisant partie d'un réseau de centres de détention dans le sud du Yémen.

ACTEURS

Deux victimes, aux côtés de MENA Rights Group, une association suisse de défense des droits humains dans la région MENA, sont à l'initiative de la procédure contre TotalEnergies.

La société française TotalEnergies détient une participation de 39,6% dans la société Yémen LNG, qui opère une usine de liquéfaction de gaz sur le site de Balhaf.



M. Alexis Thiry
Conseiller juridique à MENA Rights Group
alexis.thiry@menarights.org

Pour aller plus loin 

[Opération Shabwa - La France et Total en guerre au Yémen ? \(2019\)](#),
[Le Monde](#), "Un site de Total utilisé comme prison au Yémen",
7 novembre 2019

[Mena Rights Group](#), 23 février 2023

PRÉSENTATION DE L'AFFAIRE

L'affaire a pour origine des déclarations faites par deux hommes et recueillies par MENA Rights Group. Ces deux hommes déclarent avoir été détenus secrètement et torturés par des forces émiraties au sein de l'usine de Balhaf. Cette dernière a été exploitée par Yémen LNG jusqu'en 2015 où l'arrêt de la production a été décidé en raison d'une instabilité croissante autour du site. Le gouvernement yéménite a ensuite réquisitionné l'usine en mars 2017 avant que les forces armées émiraties n'occupent le site et l'utilisent comme centre de détention. Les deux hommes ayant témoigné y auraient été emmenés et torturés durant plusieurs semaines en 2018 et 2019, avant d'être tous deux libérés.

Sur la base de ces témoignages, l'association MENA Rights Group a envoyé, en mai 2022, une mise en demeure à TotalEnergies dans laquelle l'association a détaillé les différentes violations de droits humains commises au sein de l'usine de Balhaf dont elle avait connaissance. Sa demande était fondée sur l'existence de manquements à la loi sur le devoir de vigilance. TotalEnergie a répondu à la mise en demeure en indiquant qu'elle n'exerçait pas un contrôle exclusif sur l'entité Yémen LNG et ainsi qu'elle n'était pas soumise aux obligations de la loi relative au devoir de vigilance la concernant.

TotalEnergies avait déjà déclaré ne pas détenir de participation majoritaire dans l'usine, de ne pas y intervenir directement et de ne pas disposer d'informations sur les actions de la coalition dans les zones réquisitionnées.

En 2023, à la suite de la mise en demeure, MENA Rights Group et les deux victimes ont formellement assigné TotalEnergies devant le tribunal judiciaire de Paris sur le fondement de la loi française relative au devoir de vigilance. Elles demandent au tribunal d'engager la responsabilité de TotalEnergies pour avoir manqué à ses obligations d'identification et de prévention des violations des droits humains concernant les abus commis sur la partie réquisitionnée du site de Balhaf appartenant à Yémen LNG. Elles demandent également au tribunal d'enjoindre à la multinationale d'inclure le site de Balhaf dans ses prochains plans de vigilance, ainsi que de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour prévenir la survenance de ce type d'abus.

